



AVIS



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le mercredi 11 janvier 2023 à 19h à la Salle du Conseil Municipal

Nbre Conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 15

Absents :

Excusés :

- Anaïs CURTILLAT (pouvoir de vote à Bernadette AMIEZ)

- Samuel DELTOUR (pouvoir de vote à Emmanuel DI LUZIO)

Secrétaire de séance :

Evelyne PELLICANO.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Madame Evelyne PELLICANO est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- ↳ Délibération 003/23 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR – rénovation énergétique de la Fruitière

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

RESSOURCES HUMAINES :

↳ **Report de la délibération suivante : Modalités d'application du temps partiel au sein de la commune (agents titulaires, stagiaires ou non titulaires).**

Monsieur le Maire explique que ce projet de délibération est soumis à l'avis préalable du comité social territorial du Centre de gestion de la Savoie.

Cette instance a été saisie en décembre 2022 mais elle ne se réunira que le 26 janvier prochain.

De ce fait, la délibération sera mise au vote lors d'une réunion ultérieure.

↳ **Délibération 001/23 : Contrats conclus pour répondre à des besoins temporaires (remplacement d'agents publics territoriaux indisponibles).**

Monsieur le Maire rappelle que les besoins de la mairie, de l'école (cantine, périscolaire) et de l'agence postale peuvent justifier le remplacement rapide d'agents indisponibles (accident, longue maladie, détachement, temps partiel, congé maternité et paternité, ...).

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

Il décide aussi de la prévision à cette fin d'une enveloppe de crédits au budget de l'exercice 2023, qui servira notamment pour le remplacement temporaire d'une agente de l'école qui est à temps partiel thérapeutique et pour le remplacement de la secrétaire générale lors de son congé maternité.

FINANCES COMMUNALES :

↳ **Délibération 002/23 : Souscription d'une ligne de trésorerie.**

Monsieur le Maire et Monsieur Gabriel MARQUES exposent que, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'année 2022, il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie afin de régler les factures de fonctionnement restantes, incluses dans les inscriptions budgétaires votées au budget 2022 par le conseil municipal.

Cette ligne de trésorerie est sollicitée de manière sécuritaire, pour couvrir un besoin ponctuel de liquidité, en attendant la réception des subventions inscrites au budget 2022 mais non encore encaissées du fait de la longueur d'instruction des dossiers par les financeurs.

Elle sera sans doute utilisée en partie seulement et remboursée rapidement.

Face aux délais contraints pour payer ces dépenses, le crédit mutuel Savoie - Mont-Blanc a fait rapidement la proposition suivante à la commune :

Montant : 100 000 €

Durée de la ligne : 1 an

Taux : Euribor 3 mois (= 2.0626%) + marge 0.90 points

Commission pour la banque : 200 €

De ce fait, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le recours à une ligne de trésorerie aux conditions financières évoquées ci-dessus.

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

↳ **Délibération 003/23 : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR – rénovation énergétique de la Fruitière.**

Monsieur le Maire annonce qu'une délibération spécifique du conseil municipal est nécessaire pour réaliser la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant (réception des offres des entreprises prévue d'ici mars 2023 suite à l'avis d'appel d'offre publié le 06/01/23) :

Financement	Taux de participation	Montant estimatif HT
La commune	20 % (minimum requis)	24 000 €
Le SDES	50 %	60 000 €
L'Etat	30 %	36 000 €
Montant global de l'opération		120 000 €

Le montant global de l'opération sera sans doute plus élevé étant donné que les devis datent de 2022 et au vu des hausses de prix des matières premières.

Ainsi, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'octroi de subventions de la part de l'Etat concernant le projet de rénovation énergétique de la Fruitière.

Il approuve également le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus.

↳ **Délibération 004/23** : Demande de subvention au conseil départemental de la Savoie, au titre du Fonds risques et érosions exceptionnels (FREE).

Monsieur le Maire rappelle qu'un Fonds Risques et Erosions Exceptionnels (FREE) a été mis en place par le Conseil départemental de la Savoie.

Il permet une aide départementale pour les travaux de protection nécessaires à la lutte contre les phénomènes naturels en territoire de montagne.

Monsieur le Maire informe les membres qu'un éboulement s'est produit sur la piste du Charvet début janvier 2023.

Monsieur Bernard Pivier et Monsieur Claude Bauderlique ont rencontré ce mercredi 11 janvier Monsieur Laroche et Madame Dubois du service de restauration des terrains en montagne (RTM) de l'ONF, pour faire un état des lieux des dégâts. Un rapport sera prochainement rendu par le RTM, sur lequel la mairie se basera pour établir un cahier des charges et solliciter des devis auprès des entreprises.

La subvention au titre du FREE s'élèverait à hauteur de 30% des frais de travaux.

Aussi, en vue de prendre en charge les futurs travaux, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander une subvention au titre du FREE auprès du Conseil départemental de la Savoie.

DONS ET LEGS :

↳ **Délibération 005/23** : Don de deux parcelles de terrain à la commune.

La famille GUMERY a décidé de donner deux petites parcelles de terrain à la commune de Cevins, faisant partie de la succession de Monsieur Fernand GUMERY. Il s'agit des parcelles H1945 (1.25 ares) et H1961 (0.67 ares) situées à Cevins.

La famille n'a pas rattaché de condition particulière à cette donation.

L'acte de donation sera établi par un notaire en la présence des donateurs et celle d'un représentant de la commune (maire ou conseiller municipal désigné lors de la délibération du conseil municipal).

L'acte sera ensuite publié à la conservation des hypothèques.

La commune sera exonérée des droits d'enregistrement. En revanche, elle ne sera pas dispensée des frais de notaire.

Les parcelles se trouvent au niveau du grand vignoble.

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'accepter cette donation et désignent le Maire pour assister à l'acte de donation établi devant le notaire.

COMMISSION AIDE SOCIALE (ANCIEN CCAS) :

↳ **Délibération 006/23** : Election d'un nouveau membre.

Monsieur le Maire propose d'effectuer une modification au sein des membres de la commission Aide sociale créée lors de la séance du conseil municipal du 25/05/2020, en désignant Madame Sylvie VIARD-CRETAT parmi les membres élus.

Les membres du conseil municipal décident donc, à l'unanimité, d'élire Madame Sylvie VIARD-CRETAT au sein des membres de la commission Aide sociale.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

En fin de séance, Monsieur le Maire rappelle les décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil municipal :

- Décision n° 013/2022 : Bulletin municipal 2022 – encarts publicitaires – participation des entreprises.

INFORMATIONS DIVERSES

- Une des antennes-relais situées à La Coutaz (sur la route des hameaux) ayant brûlé cet été, TDF avait déposé un permis de démolir. A ce titre, il interviendra le 20-23 janvier 2023 pour déposer une benne.

Un arrêté de circulation n'est pas nécessaire, car la benne ne gênera pas la circulation.

Il convient également de demander aux agents techniques de la commune de mettre un panneau « travaux » aux abords. Monsieur Bernard Pivier ira vérifier le site.

- Le bulletin municipal préparé par Marie-Christine Doridant est prêt et a été envoyé à l'imprimeur.

- Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education nationale de la Savoie a invité le Maire à un temps d'échanges, par arrondissement, sur la préparation de la rentrée 2023, le 1^{er} février à 18h15 au collège Jean Rostand de Moûtiers. Il délègue le soin de se rendre à cette réunion à Madame Marie-Christine DORIDANT et à Monsieur Emmanuel DI LUZIO, qui acceptent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53.

A Cevins, le 11 janvier 2023

Le Maire,

Philippe BRANCHE

